

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12.5.1.7.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarifs - Allocations - Redevances pour l'année 2023
Espace numérique

Monsieur le Président expose que la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 29 novembre 2022 a décidé de revaloriser la plupart des tarifs municipaux applicables à l'année civile, du montant de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) calculé par l'INSEE, soit 7 %, arrondis.

Les tarifs de l'espace numérique sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

	Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022	Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2023
Aulnésiens de plus de 25 ans	11,65 €	12,50 €
Étudiants et Aulnésiens de moins de 25 ans	6,10 €	6,50 €
Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RSA	1,50 €	1,60 €
Extérieurs	26,00€	28,20 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de la commission et décide d'adopter les tarifs
susvisés pour l'année 2023.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Publiée sur le site internet le : **6 Janvier 2023**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **13 décembre 2022**